Image not found or type unknown

Deductions sur bien acheté et mis en gestion pour location

Par **serge sarfati**, le **06/05/2014** à **12:00**

Bonjour,
j'ai acquis un bien à Brest le 18 dec 2013 et, aprés quelques travaux dans l'appartement, l'ai confié en Janvier 2014 à une agence de gestion pour sa mise en location.
Devant la complexité des règles afférentes à la part déductible des frais engagés (Frais de commission d'agence, frais sur droits de mutation, travaux, assurance, agios, constitution de dossier bancaire...), je me propose d'attendre l'année où ce bien sera effectivement loué (2014,je l'espère)pour faire une note rectificative portant sur les frais déductibles engagés en toute fin d'année 2013.
En ai je le droit ?
De plus j'aimerai connaitre les coordonnées d'un organisme habilité à m'éclairer sur ce qui peut se déduire effectivement et à quel poste de la déclaration.
Merçi d'avance pour votre réponse.
Serge **xxxxxxxx**

Par **moisse**, le **06/05/2014** à **18:07**

Bonjour,
Un organisme gratuit et de bon conseil, c'est le fisc.
En fonction des revenus envisagés, vous devrez adopter un statut fiscal(BIC, micro-foncier...).
Les revenus sont établis sur des déclarations 2042c (pro)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés